AGENCE PARCS CANADA

Reddition de compte, consultation et célébration

Réponse aux recommandations de la première Table ronde de la Ministre sur Parcs Canada tenue du 1er au 4 avril 2001

ISBN: 0-662-29539-0
www.parcscanada.gc.ca
Octobre 2001

Imprimé sur papier recyclé

Printed on recycled paper

UN MESSAGE DE LA MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN

J'aimerais remercier et féliciter tous les participants qui ont généreusement offert leur temps et leur énergie pour assister à la première Table ronde de la Ministre sur Parcs Canada le printemps dernier. Le Canada est reconnu à l'échelle mondiale pour la protection et la mise en valeur de son patrimoine naturel et culturel, mais nous savons qu'il y a toujours des façons de remettre les priorités au point et d'améliorer le service aux Canadiens. Cette rencontre a été une première étape de collaboration pour mieux protéger ces trésors irremplaçables que sont les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation de notre pays.

La Table ronde a confirmé les priorités et les orientations stratégiques établies au cours des cinq dernières années pour assurer l'intégrité du patrimoine naturel et culturel des endroits spéciaux du Canada. Culture et nature étaient au rendez-vous, tout comme l'affirmation des valeurs autochtones et ce, non seulement en raison de notre histoire mais en vue de notre avenir commun. Bon nombre des recommandations de la Table ronde vont dans le sens des initiatives stratégiques de Parcs Canada, et nous y donnerons suite dans la mesure du possible. Certaines dépendent de la disponibilité d'un financement nouveau tandis que d'autres nécessitent un travail plus poussé – elles seront prises en compte une fois un nouveau financement versé et les études terminées. Enfin, quelques-unes constituent une moindre priorité à l'heure actuelle mais seront évaluées plus à fond lorsque la possibilité de les réaliser se posera à une date ultérieure.

La Table ronde a permis aux participants d'avoir un aperçu utile du travail de l'Agence Parcs Canada et a mis de l'avant un plan de travail à long terme constitué d'initiatives intéressantes. Je suis déterminée à fournir les ressources nécessaires pour continuer l'aménagement d'un réseau de parcs qui n'a pas d'égal dans le monde, et pour commémorer et protéger le patrimoine culturel précieux du Canada. Je suis convaincue qu'en poursuivant notre collaboration, nous saurons continuer à constituer l'héritage des générations futures – la protection et la commémoration d'endroits spéciaux vraiment uniques au monde et une source de fierté pour tous les Canadiens.

La ministre du Patrimoine canadien
Sheila Copps

RÉSUMÉ

Les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada sont des endroits dont tous les Canadiens sont très fiers. La Table ronde de la Ministre sur Parcs Canada tenue du 1er au 4 avril 2001 a été l'occasion pour Parcs Canada de sensibiliser davantage les participants aux réseaux de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation du pays, de célébrer ces endroits spéciaux et d'examiner les orientations stratégiques pour l'avenir. Les participants ont manifesté un soutien marqué aux priorités stratégiques de l'Agence et ont présenté à la Ministre 45 recommandations particulières pour améliorer la reddition de compte, la consultation et la célébration des endroits spéciaux du Canada.

Pour que les priorités se concrétisent, les participants à la Table ronde ont souligné l'importance d'avoir du nouveau financement. Comme il l'a déclaré dans « Un meilleur avenir pour tous – Le plan d'action libéral pour le Canada », le gouvernement du Canada prévoit engager 130 M$ en financement additionnel au cours des quatre prochaines années pour établir de nouveaux parcs nationaux et aires marines nationales de conservation, et pour restaurer la santé écologique des parcs nationaux existants. Le 2 mai, le gouvernement a annoncé le versement d'un autre montant de 24 M$ en financement nouveau au cours des trois prochaines années pour créer le Répertoire canadien des lieux historiques et les processus connexes de conservation et de certification. Parcs Canada a reçu également 115 M$ en financement nouveau étalé sur une période de cinq ans pour remédier à la détérioration de nos parcs et de nos lieux. Il faudra du financement supplémentaire pour achever les réseaux de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation ainsi que pour élargir le Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux du Canada, élément déterminant des efforts de collaboration de l'Agence en vue de commémorer et de protéger le patrimoine culturel précieux du Canada.

Bon nombre des recommandations de la Table ronde sont le prolongement logique du plan d'action de Parcs Canada. L'Agence continuera de favoriser les pratiques exemplaires pour assurer l'intégrité du patrimoine naturel et culturel des endroits spéciaux du Canada. Elle poursuivra la mise en place d'incitatifs financiers et autres mesures pour encourager et appuyer la conservation des endroits historiques en collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien. Le Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada continuera de refléter l'éventail et la diversité de l'histoire du pays, et Parcs Canada incitera de nouvelles voix à se faire entendre pour raconter des histoires nouvelles et des histoires déjà connues sous des angles différents. Il renforcera également les activités d'interprétation et d'éducation pour favoriser un bon apprentissage, mettant à profit l'intérêt et l'attachement des Canadiens pour développer des liens aux niveaux local et régional et pour obtenir la participation des collectivités voisines des parcs et des lieux. L'Agence produira également des messages uniformes dans l'ensemble du pays pour mieux informer et influencer les Canadiens, et pour obtenir leur participation. Elle réalisera en outre des activités de diffusion externe qui s'adresseront particulièrement aux jeunes et aux communautés ethnoculturelles.

Bien souvent, la réussite nécessite l'étroite collaboration de partenaires. Parcs Canada a une riche histoire de collaboration et de partenariat avec divers intervenants et est déterminé à améliorer ses efforts de partenariat à l'appui des buts mutuels. Il fera des efforts particuliers pour obtenir la participation d'un plus large éventail de Canadiens. Il travaillera étroitement avec des organismes de tourisme et de marketing pour influencer l'industrie touristique et obtenir son engagement à favoriser l'utilisation adaptée et responsable des parcs nationaux par les visiteurs. De plus, Parcs Canada poursuivra ses efforts en vue de conclure des alliances stratégiques avec divers organismes qui entretiennent des liens avec les Canadiens pour élargir la portée de ses messages et pour favoriser la compréhension et le soutien par le public de son mandat.

Reconnaître les réalisations des peuples autochtones et leur contribution à la culture ainsi qu'à l'histoire du Canada et sensibiliser davantage les Canadiens à cet aspect est une priorité. On a peaufiné l'ébauche de la Charte de Parcs Canada en reconnaissant qu'un partenariat avec les Autochtones devait être fondé sur les riches traditions de ces derniers. Parcs Canada examinera en consultation avec un groupe de travail autochtone les moyens d'améliorer les relations avec les peuples autochtones. Il cherchera également d'autres moyens de permettre aux jeunes Autochtones de se renseigner davantage sur les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada.

Certaines recommandations sont manifestement bien fondées mais doivent faire l'objet d'études plus poussées. Parcs Canada examinera avec d'autres ministères fédéraux le concept d'un programme d'infrastructures du patrimoine national, d'une fiducie de conservation du patrimoine national et d'une politique sur « le patrimoine d'abord » pour l'acquisition d'espace par le fédéral, et examinera la possibilité d'une commission externe pour examiner l'état et l'intégrité des lieux historiques nationaux du Canada et en rendre compte.

Enfin, quelques recommandations constituent une moindre priorité à l'heure actuelle mais seront évaluées davantage lorsque la possibilité de les mettre en oeuvre se posera à une date ultérieure. Parcs Canada examinera des moyens de promouvoir les partenariats régionaux et de mettre en place un réseau fédéral-provincial-territorial intégré d'aires protégées au fur et à mesure de la création de divers partenariats dans l'ensemble du réseau des parcs nationaux au cours des quatre prochaines années.

TABLE DES MATIÈRES

Un message de la Ministre du Patrimoine canadien i

Résumé ..... *iii*

Avant-propos ..... *vii*

Introduction *1*

Intégrité écologique *3*

Intégrité commémorative *9*

Sentiment d'appartenance au Canada *13*

Prochaines étapes *17*

Annexe – Liste des recommandations *18*

AVANT-PROPOS

La Table ronde de la Ministre a permis aux participants de bien considérer les réalisations de Parcs Canada au cours de ses deux premières années d'existence à titre d'agence et les orientations qu'elle compte prendre. Le modèle de la Table ronde a été retenu parce qu'il s'agit d'une formule souple et englobante à base communautaire. Je crois que cela continuera d'être un moyen utile pour les Canadiens de participer activement à l'établissement des orientations de Parcs Canada.

Au cours des quelques dernières années, nous avons particulièrement mis l'accent sur trois éléments fondamentaux du mandat de Parcs Canada. D'abord, nous avons pris des mesures vigoureuses en matière de lois, de politiques et de programmes pour restaurer notre capacité de protéger l'intégrité écologique des parcs nationaux et pour continuer à achever le réseau des parcs nationaux. Ensuite, avec la publication du nouveau Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada, nous avons renouvelé nos orientations à l'égard de la commémoration de nos endroits du patrimoine national. Enfin, nous nous employons à renforcer de plus en plus nos activités de diffusion externe et de communication de façon jusqu'ici inégalée pour enrichir et informer les Canadiens, et obtenir leur participation en matière de patrimoine qui est un élément fondamental de notre identité. Nous avons franchi de nombreuses étapes importantes, mais il reste encore beaucoup de travail à faire.

Les recommandations qui découlent de la Table ronde reconfirment, à bien des égards, l'orientation prise par Parcs Canada et le travail déjà entrepris, y compris notre détermination à donner suite aux recommandations de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada. J'apprécie le soutien marqué qui a été manifesté à l'égard des priorités établies. Parcs Canada ira de l'avant pour donner suite le plus possible aux recommandations de la Table ronde. Ce rapport présente la réponse à chacune des recommandations de la Table ronde.

La Table ronde a été l'occasion d'un dialogue franc et honnête sur l'avenir des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation. Il a mis en lumière l'importance des partenariats et des alliances qui nous permettront de réaliser notre vision commune. Parcs Canada est déterminé à avoir une main-d'oeuvre compétente et diversifiée qui lui permettra de bien faire son travail, et mettra en place des plans de relève pour répondre aux défis de demain. Grâce aux efforts continus de consultation de tous les Canadiens, nous continuerons notre travail de gardien efficace et responsable de ces endroits spéciaux pour les générations actuelle et future.

Le directeur général de l'Agence Parcs Canada
Tom Lee

INTRODUCTION

L'honorable Sheila Copps, ministre du Patrimoine canadien, a présidé la première Table ronde de la Ministre sur Parcs Canada à Hamilton (Ontario) du 1er au 4 avril 2001. En vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, la Table ronde doit informer la ministre du Patrimoine canadien du rendement de Parcs Canada et des questions ayant trait aux responsabilités de l'Agence.

Environ 90 intervenants canadiens de partout au pays ont été invités à discuter de questions portant sur le patrimoine naturel et culturel du Canada dans un cadre de réflexion axé sur l'avenir dont les thèmes étaient la **reddition de compte**, la **consultation** et la **célébration**. La Table ronde a été l'occasion pour Parcs Canada de mieux faire connaître les réseaux de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation du Canada, de célébrer ces endroits spéciaux et d'examiner les orientations stratégiques pour l'avenir.

Dans l'ensemble, les participants ont fortement appuyé les priorités stratégiques de l'Agence. Ils ont présenté à la Ministre 45 recommandations particulières pour améliorer la reddition de compte, la consultation et la célébration des endroits spéciaux du Canada. Parmi ces recommandations, 18 visent à améliorer l'intégrité écologique, 17 à raffermir l'intégrité commémorative et 10 à améliorer notre sentiment commun d'appartenance au Canada.

Le présent rapport traite de trois sujets principaux : l'intégrité écologique, l'intégrité commémorative et le sentiment d'appartenance au Canada. Une courte introduction sous chaque sujet met en lumière le travail entrepris par Parcs Canada, les messages clés de la Table ronde et l'orientation prise à la suite des recommandations. Chaque introduction est suivie d'une réponse à chacune des recommandations formulées sous un titre qui résume l'essence de la recommandation. Une section qui traite des prochaines étapes souligne les principales activités qui permettront de mettre en oeuvre la réponse aux recommandations ainsi que les instruments de reddition de compte qui sont à la disposition de l'Agence. Le texte complet des recommandations de la Table ronde se trouve en annexe.

La Table ronde a mis de l'avant un plan de travail à long terme reposant sur des initiatives intéressantes. Même si l'entière mise en oeuvre de la réponse aux recommandations doit prendre plusieurs années, certains résultats sont toutefois attendus au cours du cycle de deux ans de la Table ronde de la Ministre.

INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

Le paysage remarquable et l'importance capitale des parcs nationaux du Canada sont des éléments marquants pour les Canadiens. Toutefois, les rapports sur l'état des parcs et des aires patrimoniales protégées de Parcs Canada de même que la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada révèlent que les parcs nationaux subissent un stress important provenant tant de l'intérieur que de l'extérieur des parcs. Les participants à la Table ronde ont fortement appuyé l'orientation générale de Parcs Canada en réponse à ces préoccupations – bon nombre des recommandations de la Table ronde confirment l'orientation et l'objectif du Plan d'action sur l'intégrité écologique de mars 2000. La Table ronde a été l'occasion d'examiner les progrès réalisés au chapitre de la mise en oeuvre du plan d'action décrite dans le rapport d'étape Première priorité, d'avoir des échanges fructueux et de donner des conseils quant à la façon dont Parcs Canada pourra relever les défis qu'il rencontrera dans la réalisation des engagements du plan d'action. Avec du financement nouveau, Parcs Canada compte mettre en oeuvre la majorité des recommandations de la Table ronde.

Recommandations d'ensemble

Élaborer un plan de relève à Parcs Canada

A

Parcs Canada reconnaît l'importance de planifier la relève. Selon les données démographiques, des mesures doivent être prises en priorité au cours des cinq prochaines années dans les catégories scientifique et de la gestion. Les cadres supérieurs de l'Agence ont donc été chargés d'élaborer des stratégies de planification de la relève dans les secteurs fonctionnels gravement touchés, en fonction des besoins de l'Agence.

Chercher du financement nouveau pour la création de nouveaux parcs/aires marines nationales de conservation et pour donner suite aux recommandations de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux

B & C

Dans « Un meilleur avenir pour tous – Le plan d'action libéral pour le Canada », le gouvernement du Canada a identifié 130 M$ en financement additionnel au cours des quatre prochaines années pour établir de nouveaux parcs nationaux et aires marines nationales de conservation, et pour rétablir l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada. Parcs Canada cherche à obtenir et à faire approuver ce financement, et a établi une liste de priorités pour veiller à ce qu'il se fasse des progrès importants en matière de création de parcs et de maintien/rétablissement de l'intégrité écologique des parcs nationaux. L'Agence compte mener à terme les négociations et aménager et exploiter de nouveaux parcs nationaux et aires marines nationales de conservation (AMNC), et allouer du financement nouveau aux fins de l'intégrité écologique selon les priorités suivantes : 1) assurer une meilleure gestion des parcs grâce à une capacité accrue, à une meilleure surveillance et à une recherche bien ciblée; 2) raffermir les partenariats avec les Autochtones et les intervenants en ce qui a trait aux grands écosystèmes des parcs; 3) prendre des mesures particulières pour appuyer l'intégrité écologique, par exemple rétablir les feux dirigés et restaurer les sites perturbés; 4) consolider les programmes visant à informer et à influencer les Canadiens, et à obtenir leur participation.

Achever le réseau des parcs nationaux

1 Obtenir du financement additionnel pour achever les réseaux de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation

Tel qu'il est indiqué plus haut, le nouveau financement prévu pour la création de nouveaux parcs/AMNC permettra à Parcs Canada de poursuivre ses efforts en vue d'établir de nouveaux parcs nationaux et aires marines nationales de conservation. Parmi les priorités immédiates quant aux nouveaux parcs nationaux, il y a les îles Gulf en Colombie-Britannique et Ukkusiksalik au Nunavut. Parcs Canada chercherait aussi à ajouter une partie du lac Supérieur au réseau des aires marines nationales de conservation.

S'il obtient du financement additionnel, Parcs Canada cherchera à établir de nouveaux parcs nationaux dans la région des lacs au Manitoba, dans les monts Torngat au Labrador, à l'île Bathurst dans le Nord et ailleurs. Il poursuivra également la planification et les négociations entourant l'établissement d'autres AMNC, notamment dans la partie sud du détroit de Georgia et les îles de la Reine-Charlotte près de la réserve de parc national Gwaii Haanas en Colombie-Britannique.

2 Élaborer une loi et une stratégie pour établir de nouvelles aires marines nationales de conservation

L'adoption du projet de loi C-10, *Loi concernant les aires marines nationales de conservation du Canada*, servira de cadre législatif à l'établissement et à la gestion du réseau des aires marines nationales de conservation (AMNC). Cet important projet de loi a été déposé au Parlement. La stratégie de Parcs Canada repose sur le projet de loi, la Politique sur les aires marines nationales de conservation et le plan de réseau des AMNC, D'un océan à l'autre. Grâce aux leçons tirées des modèles d'aires marines nationales de conservation en place représentant d'importants milieux marins et d'eau douce, et s'il obtient le nouveau financement prévu, Parcs Canada sera en mesure d'élargir le réseau des AMNC.

3 Investir dans des partenariats aux effets multiplicateurs pour favoriser l'achèvement des réseaux de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation

Dans ses efforts pour achever les réseaux de parcs nationaux/AMNC, Parcs Canada collabore étroitement avec les autres paliers de gouvernement, les peuples autochtones, le secteur privé, les organismes bénévoles, les collectivités locales et les citoyens. Il a également conclu une entente limitée de deux ans avec la Société canadienne pour la conservation de la nature dont le but est d'aider à trouver des terres pour les projets de parcs nationaux et d'acquérir des terres ou des servitudes à des fins de conservation à proximité des parcs nationaux existants. Parcs Canada cherchera à élargir ce partenariat et continuera de travailler avec ses divers autres partenaires quand l'occasion sera opportune.

Gérer la science

Élaborer un programme de recherche en sciences naturelles et sociales pour chaque parc national

4

Des stratégies claires, des plans de travail et des examens externes sont les conditions de l'excellence et de la pertinence en sciences. Avec du financement nouveau pour assurer l'intégrité écologique, Parcs Canada tirera profit des organismes consultatifs sur les sciences ayant trait aux parcs qui sont en place et en créera de nouveaux au besoin, et collaborera avec le milieu de la recherche au Canada pour mettre en place des services d'études coopératives qui contribueront à l'encadrement et à l'examen dans le domaine des sciences. Une stratégie d'envergure nationale – la Stratégie sur les sciences de Parcs Canada – est en cours d'élaboration. Cette stratégie mettra au point un cadre national à l'intérieur duquel chacun des parcs développera son programme de recherche scientifique. Ce programme sera reflété dans le plan directeur du parc et les résultats seront évalués tous les cinq ans dans le cadre de la préparation d'un Rapport sur l'état du parc.

Assurer une capacité scientifique interne et créer des partenariats de recherche

5

Grâce au nouveau financement prévu pour assurer l'intégrité écologique, la capacité scientifique interne sera renforcée au cours des trois à cinq prochaines années par l'entremise de nouveaux postes scientifiques et techniques ainsi que des installations de soutien aux parcs, aux centres de services et au Bureau national. Des partenariats de recherche scientifique avec d'autres ministères fédéraux, des universités et d'autres intervenants, y compris des services d'études coopératives dans le milieu canadien de la recherche, seront également créés sous l'impulsion de la Stratégie sur les sciences de Parcs Canada actuellement en cours d'élaboration.

Gérer les activités humaines

Élaborer une stratégie de gestion des activités humaines

6

Parcs Canada a présentement de nombreuses directives et lignes directrices en matière de gestion des activités humaines qui reconnaissent toutes l'importance de l'utilisation des parcs nationaux par les visiteurs. Les stratégies en matière de gestion des activités humaines se situent au niveau du parc et sont le mieux abordées dans le cadre du plan directeur de chaque parc national. Tous les plans directeurs nécessitent des consultations publiques tel que requis par la version révisée du *Guide pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada.* Parcs Canada reconnaît que l'amélioration des sciences sociales est un élément important du soutien de la réflexion stratégique et des directives sur la gestion des activités humaines. Il répondra aux besoins de recherche en sciences sociales au moyen de sa Stratégie sur les sciences en cours d'élaboration et d'initiatives permanentes aux niveaux national et local, comme la signature d'une entente de collaboration en matière de financement de la recherche avec le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et la tenue d'ateliers sur des sujets particuliers dans divers parcs.

7 Développer et mettre en oeuvre des pratiques exemplaires pour les activités écologiques

L'Agence Parcs Canada a déjà des pratiques exemplaires dans certains domaines, p. ex. les sentiers, la gestion des pesticides. Elle utilise également quelques exemples de pratiques exemplaires rédigés par d'autres organisations comme la Fédération canadienne de la nature, la Commission canadienne du tourisme et la Ecotourism Society. Parcs Canada continuera de cerner et de faire connaître des pratiques exemplaires relatives à l'intendance grâce aux mécanismes en place comme son bulletin de gestion des activités humaines (Quest) et à son interaction avec l'Association de l'industrie touristique du Canada et d'autres organismes au besoin. Parcs Canada permettra également à ses employés de continuer à développer leurs connaissances et leurs compétences dans l'utilisation des pratiques exemplaires en leur offrant de participer à des ateliers, conférences, séminaires et autres activités du genre.

Consultation, processus décisionnel et rétroaction

8 Expliquer le processus de participation publique

La participation du public est l'un des principes directeurs de Parcs Canada et se traduit dans tous les volets du travail de l'Agence. Dans tout processus de participation publique, Parcs Canada formulera clairement l'objectif de la participation, les conditions de la participation du public, le cadre décisionnel et les mécanismes de rétroaction.

9 Impliquer le public canadien dans le processus de participation

Parcs Canada concentrera ses efforts de plus en plus pour renseigner les Canadiens sur les réseaux de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation du Canada, leurs problèmes de gestion et leurs défis en matière d'intégrité écologique/commémorative, et chercher à obtenir leur appui pour la réalisation du mandat de l'organisation. Ces efforts consisteront à obtenir la participation des collectivités voisines de nos parcs et de nos lieux afin de promouvoir la protection des ressources naturelles et culturelles et la mise en valeur de ces endroits patrimoniaux, et à créer des liens avec des organisations nationales comme l'Association de l'industrie touristique du Canada, l'Association des musées canadiens et Héritage Canada pour permettre au public de mieux comprendre et d'appuyer le mandat de Parcs Canada. Ils seront une base solide sur laquelle Parcs Canada s'assurera d'impliquer tous les intervenants dans le processus de participation.

Relations avec les peuples autochtones

10 & 11 Élargir le Secrétariat aux affaires autochtones et créer un groupe de travail autochtone

Le directeur général de l'Agence Parcs Canada créera un groupe de travail autochtone formé de représentants associés de près à la livraison du programme de Parcs Canada. Ce groupe sera chargé d'aviser le directeur général sur les moyens de renforcer les initiatives importantes en matière de relations avec les collectivités, d'emploi, d'initiative économique, de mise en valeur du patrimoine et de commémorations. Le groupe produira son rapport en 2002.

Tenir compte des valeurs des Autochtones dans la Charte de Parcs Canada

12

On a peaufiné l'ébauche de la Charte de Parcs Canada en reconnaissant qu'un partenariat avec les Autochtones devait être fondé sur les riches traditions de ces derniers. Le texte révisé de la Charte sera approuvé et distribué par le directeur général de l'Agence Parcs Canada au cours des prochains six mois. Les traductions en langues autochtones seront faites au cours de l'année suivante.

Partenariats dans les écosystèmes régionaux

Obtenir du financement nouveau pour appuyer la gestion des grands écosystèmes

13

Parcs Canada reconnaît depuis longtemps que de nombreux stress écologiques affectant les parcs nationaux viennent de l'extérieur des parcs, et que des efforts de partenariat dans les écosystèmes régionaux sont nécessaires et continueront de l'être pour faire face aux répercussions de ces stress. Avec du financement nouveau pour assurer l'intégrité écologique, Parcs Canada améliorerait ses efforts en matière de partenariats.

Concentrer les ressources pour promouvoir des partenariats régionaux dans au moins trois parcs nationaux

14

Si les nouvelles ressources pour assurer l'intégrité écologique s'avèrent très limitées, Parcs Canada concentrera ses efforts de partenariat sur une mise en oeuvre serrée et bien au point. Avec de suffisantes ressources, Parcs Canada poursuivra des partenariats répartis à travers le réseau des parcs nationaux, choisira suite à la période initiale de trois à quatre ans les meilleurs partenariats comme modèles et les mettra en oeuvre.

Mettre de l'avant une stratégie pour gérer au moins un réseau contigu d'aires protégées

15

Parcs Canada discutera de cette recommandation avec ses partenaires provinciaux et territoriaux dans le cadre du Conseil fédéral-provincial des parcs pour établir la faisabilité de l'élaboration d'une stratégie de gestion d'un réseau contigu d'aires protégées. Au fur et à mesure de l'évolution des partenariats dans l'ensemble du réseau au cours des trois à quatre prochaines années, les occasions de réaliser ce type d'approche se dégageront et seront évaluées.

Interprétation et diffusion

Créer et financer un programme national de jeunes ambassadeurs

16

Les jeunes sont l'une des clientèles clés des activités éducatives de Parcs Canada. Il est important de les rejoindre pour qu'ils assurent le soutien actuel et futur de l'intégrité écologique. Parcs Canada se penchera sur la création d'un programme national de jeunes ambassadeurs au cours des deux prochaines années conjointement avec Développement des ressources humaines Canada et Patrimoine canadien, dans la foulée de l'amélioration de l'actuel programme Jeunesse Canada au travail. Sous réserve de financement nouveau, le programme comporterait un volet expérience sur le terrain et un volet sommet national pour les jeunes de 16 à 18 ans qui travaillent dans les parcs nationaux. Selon le volet expérience sur le terrain, une partie des activités des jeunes ambassadeurs seraient axées sur des tâches liées à des mesures d'intégrité écologique et aux ressources culturelles. En outre, à titre de condition d'emploi, les participants pourraient être chargés de réaliser au moins une activité dans leur collectivité pour sensibiliser davantage la population à l'intégrité écologique et au réseau des parcs nationaux, et obtenir un meilleur appui. (Voir également la réponse à la recommandation 39.)

17 Élaborer des programmes de sensibilisation du public, de concert avec l'industrie touristique

Parcs Canada travaillera étroitement avec l'Association de l'industrie touristique du Canada pour inciter l'industrie touristique à encourager une meilleure compréhension de l'intégrité écologique et commémorative ainsi que l'utilisation adaptée et responsable des parcs nationaux par les visiteurs. Des alliances seront conclues avec l'industrie touristique et d'autres intervenants pour élaborer des programmes de sensibilisation du public. Un cadre national concernant les messages appuiera les communications de Parcs Canada et de l'industrie touristique, et les messages concernant l'intégrité écologique seront intégrés aux produits de communication.

18 Financer le recrutement d'un plus grand nombre d'interprètes

L'éducation populaire est essentielle à la protection permanente de l'intégrité écologique des parcs nationaux. De nouveaux fonds en matière d'intégrité écologique seraient consacrés au recrutement de nouveaux employés affectés à la mise en valeur du patrimoine dans les parcs nationaux et dans certaines unités de gestion ou régions du pays, pour répondre de façon stratégique aux plus grands besoins. Les nouveaux programmes pédagogiques reposeraient sur des objectifs d'apprentissage communs liés à l'intégrité écologique. Selon le parc, ces activités pourraient se dérouler sur place ou dans le cadre d'un programme de diffusion, ou encore il pourrait s'agir d'une combinaison des deux.

INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE

Les lieux historiques nationaux du Canada témoignent de milliers d'années d'ingéniosité humaine, d'activités industrielles, d'innovation, de curiosité, de perspicacité et d'esprit indomptable. Toutefois, bon nombre de lieux historiques du Canada sont gravement menacés et risquent d'être perdus à jamais si aucune mesure de préservation n'est prise. Les principales priorités stratégiques du nouveau Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada (2000) sont d'accroître et d'améliorer le nombre de désignations ayant trait à l'histoire des Autochtones, de reconnaître davantage la contribution des femmes à l'histoire ainsi que les contributions des diverses communautés ethnoculturelles. La Table ronde a été l'occasion de discuter de l'amélioration du réseau des lieux historiques nationaux, de moyens d'améliorer la commémoration des groupes sous-représentés au pays et des façons de bien relever les défis que pose la protection du patrimoine bâti du pays. Parcs Canada ira de l'avant pour donner suite à plusieurs des recommandations de la Table ronde portant sur l'intégrité commémorative.

Protéger le patrimoine culturel du Canada

Obtenir des fonds nouveaux pour protéger et entretenir les biens culturels existants

19

Parcs Canada a reçu 115 M$ en financement nouveau étalé sur une période de cinq ans afin de pallier la détérioration de nos parcs et lieux, dont une partie sera investie pour conserver les biens culturels qui relèvent de sa compétence. La protection et l'entretien des biens culturels les plus menacés sont une priorité. Des fonds additionnels devront être versés pour la réalisation de travaux en souffrance.

Bonifier le Programme national de partage des frais des lieux historiques nationaux

20

Parcs Canada dispose actuellement d'un budget de 2 M$ par année pour le Programme national de partage des frais des lieux historiques nationaux du Canada. On cherchera à obtenir du financement nouveau pour bonifier le programme. Si Parcs Canada obtient des fonds additionnels, une nouvelle version du Programme de partage des frais sera mise en place et sera axée sur un appel annuel de candidatures à tous les lieux historiques nationaux.

Encourager le gouvernement du Canada à financer un programme national des infrastructures patrimoniales

21

Le concept d'un programme national des infrastructures patrimoniales sera examiné par les ministères fédéraux appropriés au cours des prochains deux ans.

22 Axer les efforts d'interprétation sur le contenu, la longévité et l'authenticité

Le contenu, la longévité et le caractère d'authenticité seront compris dans le cadre des efforts de renouvellement de la mise en valeur du patrimoine au cours des quelques prochaines années.

23 Former une commission sur l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux du Canada

Le concept d'un conseil externe d'experts pour examiner l'état et l'intégrité des lieux historiques nationaux du Canada et en rendre compte sera examiné davantage, et diverses solutions de rechange seront étudiées en tenant compte des lieux gérés par Parcs Canada et de ceux qui sont gérés par d'autres. L'objectif pourrait être de mieux faire connaître les lieux historiques nationaux, de sensibiliser les Canadiens aux menaces et aux défis que connaissent les lieux historiques nationaux, de jeter des fondements solides pour l'examen suivi et le rapport sur l'état des lieux et de contribuer à la création d'un groupe d'intervenants avertis et engagés.

24 Évaluer les impacts du patrimoine bâti sur les collectivités

Une évaluation des impacts du patrimoine bâti sur la vie sociale, culturelle et économique des collectivités comblerait une lacune importante; en effet, il existe de l'information sur certaines répercussions, mais il n'y a présentement aucun rapport complet sur la valeur/les impacts du patrimoine bâti sur la vie des collectivités. Parcs Canada, en collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien, examinera la possibilité de réaliser une étude visant à recueillir et à analyser cette information.

25 Collaborer avec le MAINC et les communautés autochtones pour financer les voyages scolaires à l'intention des jeunes et des adolescents autochtones

Parcs Canada cherchera à s'entendre avec le MAINC pour permettre aux jeunes Autochtones de se renseigner sur les réseaux de parcs nationaux et de lieux historiques nationaux du Canada dans le cadre des deux voyages scolaires financés chaque année par le MAINC.

26 Établir une politique du « patrimoine d'abord » pour l'acquisition d'espace par le gouvernement fédéral

Des consultations avec les ministères et organismes fédéraux auront lieu en vue de l'élaboration de propositions. Parcs Canada fera partie intégrante des consultations à titre de responsable du Programme des lieux historiques nationaux et du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine.

27 Offrir du soutien professionnel et technique à la famille des lieux historiques nationaux

On cherchera à obtenir du nouveau financement pour le Programme national de partage des frais des lieux historiques nationaux du Canada. Une partie limitée du financement ainsi obtenu servirait à améliorer la capacité de Parcs Canada d'aider les membres de la famille des lieux historiques nationaux qui ne sont pas administrés par le fédéral. En attendant, Parcs Canada continuera d'aider les propriétaires de lieux historiques nationaux dans la mesure de l'expertise et des ressources dont il dispose et lorsqu'il n'y a pas d'autres choix. Parcs Canada élaborera également une politique de prestation de services de soutien professionnel et technique aux lieux qui n'appartiennent pas au fédéral et continuera de travailler avec d'autres propriétaires de lieux historiques nationaux pour créer des alliances en vue du partage de l'information, de l'établissement de réseaux et de la réalisation conjointe d'activités de marketing.

Veiller à ce que le Plan du réseau des lieux historiques nationaux poursuive son évolution continue

28

L'actuel Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada est un plan à long terme. À partir du cadre thématique du Plan du réseau, Parcs Canada continuera de surveiller l'éventail des commémorations et les progrès ayant trait aux trois priorités stratégiques établies dans le Plan : l'histoire des peuples autochtones, des communautés ethnoculturelles et des femmes. Outre la production de rapports d'étape annuels, Parcs Canada entreprendra à court terme (cinq à dix ans) un examen du Plan du réseau en collaboration avec des intervenants. L'information recueillie au moyen de la surveillance et des consultations lui permettra de veiller à ce que les futures ébauches du Plan du réseau continuent de tenir compte des différents volets et de la diversité de l'histoire du Canada.

Collaborer avec les partenaires pour veiller à ce que les collectivités soient sensibilisées à la commémoration des lieux historiques nationaux et en mesure d'y prendre part

29

Parcs Canada continuera ses efforts pour sensibiliser la population au programme national de commémorations, et encourager la participation à la désignation des endroits, des personnes et des événements d'importance nationale. De façon particulière, Parcs Canada travaillera avec les organisations existantes (gouvernementales et non gouvernementales) à trouver des moyens visant à favoriser le dialogue avec les communautés ethnoculturelles afin qu'elles participent davantage au processus commémoratif et qu'il puisse y avoir de nouvelles désignations ayant trait à l'histoire de ces communautés.

Faire en sorte que la direction de Parcs Canada et la composition des membres de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada soient à l'image du pays

30

Parcs Canada continuera de recruter du personnel compétent et diversifié. Des efforts particuliers seront faits à ce chapitre pour combler les postes de la haute direction. Lorsqu'il faudra faire des nominations à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, on cherchera à trouver des candidats qualifiés d'origines culturelles diverses.

Raconter l'histoire du Canada de différents points de vue

31

Parcs Canada poursuivra ses efforts permanents pour présenter différentes perspectives de l'histoire du Canada. Il faudra à cette fin présenter différents points de vue contemporains liés à l'objectif de commémoration du lieu. Les activités de renouvellement de la mise en valeur du patrimoine appuieront ces efforts en mettant l'accent sur l'importance des lieux et en présentant divers points de vue.

Encourager le gouvernement du Canada à créer une fiducie nationale pour la conservation du patrimoine

32

On étudiera davantage le concept d'une fiducie nationale pour la conservation du patrimoine. Parcs Canada continuera de collaborer avec le ministère du Patrimoine canadien pour examiner les ramifications politiques et juridiques. Des consultations ont eu lieu et se poursuivent avec Héritage Canada pour éviter le chevauchement et le double emploi si une fiducie nationale était créée.

33 Encourager le gouvernement du Canada à offrir des incitatifs fiscaux pour les édifices du patrimoine

Les incitatifs fiscaux sont largement considérés par la communauté du patrimoine comme l'un des moyens les plus efficaces d'encourager et d'appuyer la conservation des endroits historiques. En mai 2001, le gouvernement du Canada a approuvé une somme de 24 M$ répartie sur les trois prochaines années pour appuyer la conservation des endroits historiques du Canada. Ce financement servira à la création d'un Répertoire canadien des lieux historiques, à l'établissement de normes et de directives de conservation, et à l'élaboration d'un processus de certification. Une fois que ces outils seront mis en place, le gouvernement du Canada sera prêt à mettre en œuvre de nouvelles mesures incitatives financières ayant comme objet spécifique de préserver notre patrimoine bâti. Ces mesures incitatives s'adresseront au secteur privé et seront conçues de façon à faire pencher la balance en faveur de la conservation de la propriété patrimoniale plutôt que sa démolition.

34 Élaborer une législation pour protéger le patrimoine culturel du Canada sur les terres fédérales

La Ministre a annoncé le 8 juin dernier l'Initiative de conservation des endroits historiques – une grande stratégie en vue de préserver nos endroits historiques et d'encourager la réhabilitation des édifices historiques de façon à protéger notre patrimoine bâti. Parcs Canada travaille de près avec le ministère du Patrimoine canadien qui a la responsabilité des politiques à ce sujet. Les questions de compétence fédérale comprennent 1) l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux; 2) la protection des édifices fédéraux du patrimoine et des ressources archéologiques sur les terres fédérales, y compris les ressources sous-marines; et 3) la désignation de personnes et d'événements historiques nationaux et l'inscription des textes qui s'y rapportent.

35 Encourager les autres paliers de gouvernement à adopter des politiques et des programmes patrimoniaux similaires

Conjointement avec le ministère du Patrimoine canadien, Parcs Canada collaborera avec les provinces et les territoires pour créer le Répertoire canadien des lieux historiques, élaborer des normes et des directives de conservation et en favoriser l'utilisation générale et établir un processus de certification engageant d'autres paliers de gouvernement. Ces initiatives contribueront concrètement à l'élaboration de politiques et programmes nationaux coordonnés et complémentaires en matière de patrimoine. La réalisation de ces programmes devrait prendre deux ou trois ans.

SENTIMENT D'APPARTENANCE AU CANADA

Les endroits patrimoniaux du Canada contribuent à notre sentiment d'appartenance au Canada et sont pour nous l'occasion de raconter notre histoire. Parcs Canada cherche principalement à assurer une utilisation uniforme des identificateurs de l'image de marque et des messages communs, à développer des relations mutuellement utiles avec nos nombreux publics grâce à des communications externes coordonnées, et à renouveler l'infrastructure d'interprétation ainsi que les activités d'éducation et de diffusion externe pour interpréter les voix multiples du Canada d'une façon plus englobante et mieux représenter la mosaïque culturelle du pays. La Table ronde a permis de discuter du rôle des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux dans le développement de notre sentiment d'appartenance au Canada, d'échanger des points de vue sur la question et d'établir comment les Canadiens peuvent être mieux renseignés sur les parcs et les lieux historiques et peuvent contribuer à leur protection et à leur mise en valeur. Les recommandations de la Table ronde sont conformes aux orientations stratégiques de Parcs Canada et l'Agence ira de l'avant pour donner suite à toutes les recommandations de la Table ronde ayant trait au sentiment d'appartenance au Canada.

Contribuer à créer un sentiment d'appartenance au Canada

Présenter des messages et des scénarios cohérents d'un bout à l'autre du pays

36

Afin de mieux informer et influencer les Canadiens, et d'obtenir leur participation en vue de la protection et de la mise en valeur des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation du Canada et pour renforcer le rôle de ces endroits patrimoniaux dans la création d'un sentiment d'appartenance au Canada, Parcs Canada a élaboré un cadre détaillé de présentation des messages dans les deux langues officielles. Ces messages devraient figurer dans chaque activité et programme de communication externe réalisé par le personnel de Parcs Canada. Le personnel recevra des trousses et de la formation qui l'aideront à utiliser les messages.

Faire le lien entre l'esprit du lieu au niveau local, le contexte régional et les messages nationaux de Parcs Canada

37

Pour comprendre et appuyer les réseaux nationaux, Parcs Canada tirera profit de l'intérêt et de l'attachement des Canadiens pour les différents parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation en utilisant ses messages dans le cadre des programmes d'interprétation et autres programmes de communication. Les activités de communication servent de contexte à ces programmes en intégrant le grand écosystème et les réalités historiques comme celles qui sont mises en valeur dans des régions naturelles et historiques qui sont gérées par d'autres organisations nationales, provinciales et municipales, et en situant tous les endroits patrimoniaux dans le plan pertinent des réseaux de Parcs Canada. De plus en plus, Parcs Canada travaillera étroitement avec des partenaires dans les secteurs de l'éducation et du tourisme pour mieux mettre en lumière le contexte canadien de nos parcs et lieux historiques.

38 Créer des liens en direct entre les parcs et lieux historiques à travers le Canada

Pour développer le sentiment d'appartenance au Canada des « visiteurs virtuels » et pour permettre aux gens de découvrir la diversité des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux, Parcs Canada examine des façons de relier les Canadiens à leur patrimoine au moyen du site web. Avec du financement nouveau, Parcs Canada cherchera d'éventuels partenaires commerciaux pour développer des programmes sur Internet qui permettront à l'ensemble des Canadiens d'être en lien direct avec des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux reliés par thème. Le projet des centres de découverte de Parcs Canada offrira également aux Canadiens la possibilité de se connecter avec les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation dans le cadre de mises en valeur axées sur des thèmes grâce à des liens interactifs et à l'Internet.

39 Mettre l'accent sur les jeunes, la clientèle de demain

Les jeunes comptent parmi la clientèle clé des activités éducatives de Parcs Canada et les rejoindre est actuellement une priorité de l'Agence. Une initiative stratégique en cours permettra d'élaborer un cadre national de présentation des messages de Parcs Canada aux fins des programmes scolaires qui sera mis en place dans l'ensemble du pays par les commissions scolaires et les enseignants. Au cours de l'exercice de renouvellement des biens de mise en valeur du patrimoine, l'Agence examinera des moyens nouveaux et modernes pour rejoindre les jeunes. Elle verra également si certaines de ses activités de diffusion externe peuvent s'adresser aux guides et aux scouts, et examinera la possibilité d'établir un programme national de jeunes ambassadeurs en collaboration avec d'autres. (Voir aussi la réponse à la recommandation 16.)

40 Commémorer l'histoire sociale du Canada

Le cadre thématique établi dans le nouveau Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada met l'accent sur l'histoire sociale au moyen de grandes catégories telles « Établir une vie sociale et communautaire » et « Exprimer la vie intellectuelle et culturelle ». Parcs Canada utilisera le plan du réseau et, notamment, ses trois priorités stratégiques pour assurer la commémoration de l'histoire sociale du Canada. Il continuera également de chercher des façons de mettre l'histoire en valeur sous différentes perspectives à ses lieux historiques nationaux et, ainsi, d'interpréter l'aspect social des commémorations.

41 Privilégier des interprétations qui mettent en valeur les expériences vécues

« *Entendre et oublier. Voir et se rappeler. Participer et comprendre.* » Dans ses efforts pour renouveler ses programmes de mise en valeur du patrimoine, Parcs Canada s'efforcera de rendre ses parcs et lieux plus pertinents grâce à des activités d'interprétation axées sur la participation et les expériences vécues qui font le lien entre les ressources naturelles et culturelles, leur importance et les visiteurs. L'accent sera mis sur l'élaboration de programmes de voyages éducatifs et sur la participation des Autochtones aux programmes de mise en valeur du patrimoine.

Faire le lien entre les événements historiques et les endroits où ils ont eu lieu dans les parcs nationaux

42

Dans ses efforts pour renouveler les programmes et biens de mise en valeur du patrimoine et pour intégrer ses messages à l'exécution de ses programmes, Parcs Canada s'emploiera à sensibiliser davantage ses employés et des intervenants ciblés à la nécessité de mieux faire le lien entre les événements historiques qui ont façonné les parcs nationaux ou qui s'y sont déroulés et les récits que nous en faisons.

Interpréter les voix multiples du Canada

43

Au cours des deux prochaines années, l'accent sera mis sur la recherche/les sondages pour déterminer le niveau de sensibilisation aux parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation, et de compréhension de ces derniers, dans diverses communautés ethnoculturelles, pour connaître leur intérêt pour le patrimoine canadien et pour déterminer l'approche qu'elles privilégient en matière d'apprentissage et de participation. Parcs Canada cherchera également auprès des associations et des médias ethnoculturels des façons d'informer et d'influencer cette clientèle et d'obtenir sa participation. En outre, Parcs Canada s'assurera dans sa méthode de recrutement de faire en sorte que son personnel représente mieux la diversité de la population canadienne.

Bâtir des alliances stratégiques avec une variété d'organisations

Bâtir avec des partenaires sur des méthodes de communication existantes

44

Parcs Canada a cherché ces dernières années à développer des produits de communication avec des partenaires extérieurs qui réussissent déjà à rejoindre des publics cibles. La nouvelle approche coordonnée en matière de communication adoptée par Parcs Canada donnera une orientation claire en ce qui a trait aux communications et déterminera des possibilités de collaboration avec d'autres. Au cours du prochain exercice, Parcs Canada cherchera activement à tirer profit de ses collections de films et d'images et de ses différents endroits pour conclure des partenariats à l'échelle nationale qui permettront de présenter le patrimoine du Canada.

Établir et renforcer des liens avec des partenaires

45

Parcs Canada reconnaît que pour avoir une nouvelle clientèle, il devra trouver des façons de rejoindre les Canadiens dans leurs collectivités. L'établissement de liens avec d'autres ministères et programmes qui rejoignent déjà les Canadiens élargira la portée des messages de Parcs Canada.

- *Cérémonies de remise de certificats de citoyenneté* - Parcs Canada examinera avec Citoyenneté et Immigration Canada les possibilités de participer davantage à ces activités dans le cadre d'un plan visant à mieux faire connaître aux nouveaux Canadiens les parcs et les lieux historiques nationaux.
- *Collaboration étroite avec l'industrie touristique* - Parcs Canada cherchera en collaboration avec la Commission canadienne du tourisme (CCT) et d'autres organismes de marketing à présenter les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux comme des moyens d'apprécier le patrimoine canadien, en les faisant mieux connaître et en encourageant des niveaux et des types de visite adaptés aux services offerts et aux capacités d'accueil; en outre, en collaboration avec les voyagistes, Parcs Canada incitera les visiteurs aux attentes et domaines d'intérêt pertinents à participer aux programmes de mise en valeur du patrimoine et à des voyages éducatifs.

- *Comités de rédaction* - Un plan stratégique sera adopté pour établir des relations plus solides avec les comités de rédaction et les milieux de la presse et du voyage en général - des idées et de l'information seront communiquées afin d'assurer une couverture équilibrée des enjeux et des possibilités de Parcs Canada et de permettre de mieux comprendre Parcs Canada et ses réseaux de parcs et de lieux historiques.
- *Alliances avec les gouvernements* - Parcs Canada partagera son cadre de présentation des messages avec d'autres organismes gouvernementaux et encouragera les communications complémentaires - il cherchera à établir des alliances particulières avec d'autres organismes canadiens du patrimoine et la CCT ainsi qu'avec des ministères ayant des domaines d'intérêt similaires comme Environnement Canada.
- *Partenariats multilatéraux pour livrer un message uniforme* - Parcs Canada partagera son cadre de présentation des messages avec d'autres organismes et partenaires et facilitera les communications complémentaires.

PROCHAINES ÉTAPES

Au cours des deux prochaines années, Parcs Canada prendra les mesures nécessaires pour entreprendre la mise en oeuvre de la réponse aux recommandations de la Table ronde et réexaminera ses priorités pour faire en sorte que les efforts de l'organisation soient axés sur les activités principales essentielles à la réalisation de nos engagements. À la prochaine Table ronde de la Ministre, nous examinerons les progrès réalisés en vue de l'atteinte de nos objectifs et nous examinerons les sujets de préoccupation quant à la sauvegarde et au bon état du patrimoine naturel et culturel du Canada.

La mise en oeuvre de la réponse se traduira dans divers plans, rapports et autres documents importants qui rendront compte en détail de nos responsabilités publiques, notamment le Plan d'entreprise, le Rapport sur les plans et les priorités, le Rapport annuel, le Rapport de rendement, les plans d'affaires des unités de gestion et les plans directeurs des parcs/lieux historiques. Ces documents peuvent être consultés sur le site web de Parcs Canada (http://www.parcscanada.gc.ca/) ou au bureau local d'un parc ou d'un lieu historique.

ANNEXE - LISTE DES RECOMMANDATIONS

INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

A Élaborer un plan de relève pour combler les postes devenus vacants par suite de départs à la retraite (à tous les niveaux).

B Le gouvernement fédéral doit accorder de nouveaux fonds! Plus particulièrement, 240 M$ sur cinq ans pour la création de nouveaux parcs et de nouvelles aires marines nationales de conservation (AMNC) et 327 M$ sur cinq ans pour la mise en oeuvre des recommandations de la Commission sur l'intégrité écologique.

C MAIS l'Agence Parcs Canada (APC) doit avoir un plan B : des moyens pour continuer à progresser dans l'éventualité où il n'y a pas de nouveaux fonds ou s'il y en a moins que ce qui est requis.

1 Reconnaissant que les partenaires de Parcs Canada ont fait pression pour obtenir des fonds additionnels en vue de poursuivre l'achèvement du réseau des parcs nationaux et de celui des AMNC et que la 3e édition du Livre rouge propose d'octroyer de nouveaux fonds à cette fin, obtenir du gouvernement un financement additionnel de l'ordre de 240 M$ sur cinq ans (ainsi qu'il apparaît dans le Plan d'entreprise de Parcs Canada) pour poursuivre l'achèvement d'un réseau des parcs nationaux et d'un réseau des AMNC qui soient vraiment représentatifs et, s'il y a lieu, pour adjoindre des terres aux parcs actuels.

2 Faire adopter le projet de loi sur les AMNC par le Parlement au cours de l'année 2001, développer une stratégie pour progresser davantage dans l'achèvement du réseau des AMNC et établir clairement l'objectif de créer quatre nouvelles AMNC au cours des cinq prochaines années.

3 Reconnaissant que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes ont une part de responsabilité dans l'achèvement du réseau des parcs nationaux, bonifier l'engagement financier du gouvernement en investissant dans des partenariats créatifs aux effets multiplicateurs afin de continuer à progresser vers l'achèvement du réseau des parcs nationaux et du réseau des AMNC.

4 Exiger de chacun des parcs nationaux, au cours des deux prochaines années, le développement d'un solide programme de recherche scientifique (naturelle et sociale) en consultation avec un Comité consultatif sur les sciences de Parcs Canada, assorti de buts limpides et d'objectifs d'action précis, qui sera subséquemment intégré dans le plan directeur du parc.

5 Au cours des deux prochaines années :

a) assurer une capacité scientifique interne;
b) créer au moins quatre partenariats de recherche scientifique majeurs afin de susciter un plus grand engagement de la part des universités, des intervenants et des partenaires à s'occuper des questions relatives aux écosystèmes terrestres et marins régionaux.

6 Développer une stratégie de concert avec des partenaires pour gérer les activités humaines dans les parcs nationaux et les AMNC, en tenant compte de l'intégrité écologique. Les activités humaines comprennent l'utilisation par les visiteurs, les transports, l'accès et les collectivités. Les activités humaines englobent les utilisations physiques et virtuelles des parcs. La stratégie traiterait de questions concernant :

- l'accès et l'utilisation de moyens de transport;
- l'utilisation qu'en font les visiteurs;
- les collectivités.

La stratégie :

a) aiderait à identifier ceux et celles qui utilisent les parcs (et ceux qui ne les utilisent pas) et la façon dont ils les utilisent;
b) guiderait l'examen des impacts des différents types d'activité humaine;
c) aiderait à déterminer la façon d'en arriver à une expérience de visite de qualité dans les parcs.

Les partenaires pourraient compter (sans s'y limiter) : des agences fédérales et provinciales, les peuples autochtones, les collectivités, l'Association de l'industrie touristique du Canada (AITC), des ONG, des universités, des regroupements d'utilisateurs et de visiteurs, le secteur du transport, etc.

7 Développer et mettre en oeuvre de saines pratiques pour les activités délicates du point de vue écologique et pour les activités qui font la promotion ou contiennent des composantes relatives à l'intendance ou au bénévolat.

8 Pour tout parc national ou toute AMNC qui s'engage dans un processus de participation publique, établir clairement la raison de la participation publique, déterminer les options possibles, les conditions du processus de participation en cause et le cadre dans lequel s'inscrivent les décisions, préciser et expliquer les mécanismes de rétroaction et veiller à assurer la transparence du processus.

9 Formuler et fournir des efforts explicites en vue d'impliquer une plus grande part du public canadien dans le processus de participation.

10 Élargir le Secrétariat aux affaires autochtones. Assurer sa croissance :

a) en élargissant son mandat : par l'élaboration d'un énoncé de mission;
b) en lui donnant davantage de ressources (financières et humaines - par du personnel des Premières nations);
c) en établissant des liens étroits entre le Secrétariat et le ministère du Patrimoine canadien.

11 Créer un groupe de travail autochtone :

a) pour effectuer la planification stratégique et travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat;
b) formé de personnes des Premières nations associées de près aux parcs;
c) convenablement financé;
d) chargé de planifier la façon dont les recommandations et les idées proposées par ce groupe de travail autochtone pourraient être mises en oeuvre.

12 Créer un partenariat équilibré avec les Premières nations, en veillant à ce que la Charte fasse davantage de place à la bonne volonté et au partenariat en train de s'établir avec les Premières nations et soit le reflet fidèle des valeurs des Autochtones.

13 Obtenir des sommes substantielles du gouvernement du Canada au cours des deux prochaines années afin de :

a) réaliser des progrès dans les initiatives de partenariat stratégique;
b) donner à Parcs Canada une capacité interne adéquate en matière de personnel et de programmes pour la gestion des écosystèmes régionaux.

14 Au cours des deux prochaines années, concentrer les ressources à l'avancement de partenariats régionaux concernant au moins trois des parcs nationaux aux prises avec des stress écologiques majeurs.

Ces prototypes serviraient de modèles pour l'obtention de résultats concrets sur place. Ce seraient des modèles qui :

- respectent les droits existants;
- possèdent des indicateurs de performance mesurables;
- offrent des occasions d'apprentissage dont les résultats sont transférables;
- peuvent progresser rapidement en s'appuyant sur les partenariats et les mécanismes actuels;
- sont axés sur les écosystèmes tant terrestres que marins;
- sont des partenariats rassembleurs par excellence qui peuvent faire une différence en matière d'intégrité écologique.

15 Au cours des deux prochaines années, allouer des ressources à l'avancement d'une stratégie pour gérer au moins l'un des réseaux contigus d'aires protégées fédérales, provinciales ou territoriales de manière à maintenir l'intégrité écologique de toute la région.

16 Établir et financer un programme national de jeunes ambassadeurs rejoignant un échantillon représentatif de la jeunesse canadienne (tant urbaine que rurale), dont l'un des volets permettrait de vivre une expérience sur le terrain et un autre de participer à un sommet national. Les ambassadeurs auraient comme responsabilité d'aider à la diffusion des messages dans leur communauté et d'impliquer les jeunes dans l'atteinte de l'intégrité écologique tant dans les parcs nationaux que dans les aires marines nationales de conservation.

17 Développer des programmes de sensibilisation du public, de concert avec l'industrie touristique et d'autres intervenants, qui livreront des messages actualisés sur l'intégrité écologique et favoriseront une utilisation responsable des parcs. De tels programmes doivent être conçus à l'intention expresse d'un parc en particulier, employer des moyens efficaces pour joindre ses auditoires, s'adresser à des publics bien ciblés et être quantifiables.

18 Financer l'embauche de plus d'interprètes pour livrer sur place une programmation mise à jour.

INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE

19 Parcs Canada devrait se voir accorder des ressources accrues et, cela fait, devrait veiller à assurer un plus juste équilibre entre le volet culturel et le volet naturel de son mandat. Dans l'enveloppe culturelle, ces nouvelles ressources devraient prioritairement être affectées à la protection et à l'entretien des éléments d'actif culturel existants.

20 Le Programme national de partage des frais devrait être bonifié de façon substantielle pour soutenir directement les lieux historiques nationaux qui ne sont pas administrés par le gouvernement fédéral. La priorité devrait être accordée à ceux qui sont gérés par le secteur public et les organismes sans but lucratif.

21 Le gouvernement du Canada devrait établir et financer un programme national des infrastructures patrimoniales. Ce nouveau programme devrait être conçu de manière à susciter la contribution des autres paliers de gouvernement, des organismes sans but lucratif et du secteur privé, d'une façon un peu semblable à l'actuel Programme national d'infrastructures et à l'initiative fédérale en matière de logements et d'itinérance.

Ce programme devrait comprendre le financement de programmes d'investissements et l'allocation de fonds voués à l'éducation afin de combler la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée en s'attaquant aux lacunes des programmes d'éducation, de stages et de formation, en établissant une norme nationale pour les travaux de restauration historique ou patrimoniale et en en faisant une condition au financement.

22 En ce qui a trait aux questions relatives au renouvellement des programmes d'interprétation et des éléments d'actif qui y sont liés, l'effort devrait davantage porter sur le contenu que sur les nouveaux outils technologiques, fragiles et rapidement désuets. La conception des éléments d'interprétation devrait tenir davantage compte de la longévité. C'est le caractère d'authenticité et non l'aspect virtuel de l'expérience qui devrait primer.

23 Former une commission indépendante composée d'experts ayant pour mandat d'enquêter sur la santé et l'intégrité des lieux historiques nationaux du Canada (tant ceux de propriété fédérale que les autres), d'en faire rapport et de formuler des recommandations. Cette commission jouerait un rôle clé dans la défense de l'intérêt public en suscitant une plus grande sensibilisation à la nécessité d'accorder à ces ressources irremplaçables un financement accru et stable.

24 Mener une étude afin d'évaluer les impacts du patrimoine bâti sur la vie sociale, culturelle et économique des collectivités.

25 Collaborer avec le MAINC et les communautés autochtones afin d'établir les priorités en vue des visites de parcs nationaux et de lieux historiques nationaux qui sont effectuées au cours des deux voyages d'écoliers que finance chaque année le MAINC.

26 Établir au gouvernement fédéral une politique du « patrimoine d'abord » qui couvrirait toute acquisition d'espace. Lorsque cela est possible, les immobilisations patrimoniales existantes devraient être employées et, si de nouvelles constructions semblent préférables, on devrait exposer de façon convaincante les motifs incitant à ne pas utiliser les édifices fédéraux du patrimoine existants.

27 Augmenter à un niveau adéquat le financement de Parcs Canada de manière à lui permettre d'offrir du soutien professionnel et technique aux membres de la famille des lieux historiques nationaux qui ne sont pas de propriété fédérale.

28 Veiller à ce que le Plan du réseau des lieux historiques nationaux poursuive son évolution continue de manière à refléter une compréhension réfléchie et croissante de notre histoire nationale.

29 Collaborer avec les associations, groupes et organismes existants afin de veiller à ce que les collectivités soient sensibilisées à la commémoration des lieux historiques nationaux et à la façon dont elles peuvent prendre part à ce processus.

30 La direction et la gestion de Parcs Canada devraient refléter assez fidèlement la composition du Canada. La composition des membres de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada devrait également refléter celle du Canada, tout en tenant compte cependant de la nécessité de fournir des avis d'experts à la Ministre.

31 Faire un examen approfondi des lieux historiques nationaux existants afin de trouver des façons d'assurer que les histoires qui y sont rapportées présentent une grande variété de perspectives. Pour y parvenir, améliorer et enrichir les messages diffusés à ces endroits.

32 Le gouvernement du Canada devrait examiner la possibilité de créer une fiducie nationale pour appuyer la conservation du patrimoine.

33 Le gouvernement du Canada devrait introduire des incitatifs fiscaux visant à rendre le financement de la réhabilitation, de la rénovation, de la restauration et du recyclage des édifices patrimoniaux concurrentiel par rapport aux coûts des constructions nouvelles.

L'efficacité d'un tel régime d'incitatifs fiscaux est liée au financement d'un système certifié de formation professionnelle de façon à assurer les compétences essentielles nécessaires à un travail de restauration et de rénovation convenable et de qualité.

Les incitatifs fiscaux du gouvernement fédéral devraient être compatibles avec les programmes provinciaux et municipaux d'incitation en matière de patrimoine (programmes de prêts et subventions, etc.).

Il faudrait établir un registre et des normes en matière de conservation en guise d'instruments de soutien, de façon à assurer des conditions à un programme d'incitatifs fiscaux.

34 Élaborer une législation visant la protection des lieux historiques nationaux, des édifices fédéraux du patrimoine et des ressources archéologiques situées sur les terres fédérales.

35 Encourager les autres paliers de gouvernement à adopter des politiques et des programmes de nature similaire afin que le Canada développe un véritable arsenal national de solutions reliées les unes aux autres et complémentaires pour faire face à ce qui constitue un véritable problème national.

SENTIMENT D'APPARTENANCE AU CANADA

36 Avoir un éventail de messages et de scénarios cohérents qui peuvent être livrés d'un bout à l'autre du pays.

37 Faire le lien entre l'esprit du lieu au niveau local, le contexte régional et les messages nationaux de Parcs Canada en reliant les parcs et lieux historiques nationaux, provinciaux et locaux.

38 Créer des liens en direct (en ligne) entre les parcs et lieux historiques à travers le Canada.

39 Mettre l'accent sur les jeunes :

- développer des programmes d'études à l'échelle du pays ayant des messages communs
- moderniser et mettre à jour les moyens de communication des messages (p. ex. SIMPARC comme SIMCITY, ECOSIM)
- avec les associations de scouts et guides du Canada
- avec des programmes d'échanges pour jeunes, comme les clubs Rotary et Kiwanis
- avec des programmes d'emplois d'été pour étudiants
- avec des internats pour étudiants

40 Actualiser notre histoire : commémoration de l'histoire sociale.

41 Privilégier les interprétations qui mettent en valeur les expériences vécues pour donner vie aux endroits du patrimoine.

42 Mieux faire le lien entre les événements historiques et les endroits où ils ont lieu dans les parcs nationaux.

43 Inclure les « voix multiples » du Canada dans nos activités de mise en valeur et mieux représenter la mosaïque culturelle du Canada dans les parcs.

44 Trouver des moyens de bâtir sur des initiatives déjà en cours

- programmes spéciaux en collaboration avec Radio-Canada, Much Music, Industrie Canada, réseaux et stations spécialisées de télévision sur câble
- films IMAX et programmes d'interprétation

45 Établir et renforcer des liens

- en tenant des cérémonies d'assermentation à des endroits importants du pays
- de concert avec l'industrie touristique, en faisant l'équilibre entre les activités visant à attirer de nouveaux visiteurs et à améliorer la qualité des messages
- en travaillant avec les éditeurs de la presse courante et spécialisée
- en établissant des alliances avec tous les niveaux de gouvernement pour assurer une livraison concertée des messages
- en établissant des partenariats multilatéraux de façon à livrer un message constant comme dans le cas de l'Année de l'Ours dans le parc national Banff.